

En 1826 les bêtes quittèrent Bonnevoie pour être logées dans les nouvelles écuries construites à Walferdange avec une partie des matériaux provenant du couvent de Marienthal. C'est à côté du haras donnant place à 40 étalons et 4 juments (34) que l'on éleva le pavillon qui, plus tard et pendant de longues années, devait servir de demeure au prince HENRI. L'exploitation du haras prit fin à la Révolution. Le gouvernement belge fit transporter les bêtes à Tervueren où bon nombre furent vendues aux enchères. Grâce à une souscription publique signée par les orangistes (dont 304 Luxembourgeois), on racheta quatre des plus beaux chevaux pour les offrir au prince d'Orange, futur roi GUILLAUME II. (35)

Pour servir d'exemple, disent les uns, en excellent administrateur de sa fortune privée prétendent les autres, Guillaume I^{er} fit d'importants investissements dans différentes grandes affaires du royaume.

Au début de son règne, comme tout Hollandais, le roi grand-duc professait des idées plutôt libre - échangistes. Mais vite il comprit les doléances des industriels des provinces méridionales réclamant des droits protecteurs. Ceux-ci furent accordés en 1821 et 1822 dans des proportions modestes puisqu'il fallait ne pas compromettre la situation maritime et commerciale des provinces du Nord. Les députés des provinces méridionales jugèrent les taux des douanes insuffisants, mais il n'est pas à nier qu'au cours des années l'essor économique de ces provinces se fit d'une façon imposante, sauf pour le Grand-Duché qui continua à jouer le rôle de Cendrillon, séparé qu'il était du côté du royaume par le mur quasi infranchissable des Ardennes, du côté de la France et de la Prusse par les frontières douanières.

A Guillaume I^{er} revient le mérite incontesté d'avoir puissamment contribué au développement industriel en suscitant en 1824 la création de la « Société générale pour favoriser l'industrie nationale », création dans laquelle il participa personnellement pour un tiers du capital.

Pour ce qui concerne la mise en valeur économique du Grand-Duché, le roi avait son plan qui ne cadrerait pas tout à fait avec celui des financiers luxembourgeois. Lorsqu'en 1826 Antoine PESCATORE, ancien bourgmestre, adressa à son souverain, au nom de la Ville de Luxembourg, une demande en obtention d'un emprunt de 80 000 florins, il essuya un refus. (35 bis) Il en fut de même pour la Régence, quatre années plus tard, quand elle sollicita la création d'une succursale de la « Société générale » qui, par ses crédits, encourageait si efficacement l'industrie et les entreprises d'utilité publique en Belgique.

Nous supposons que la déconfiture qui avait affecté les banques et notaires luxembourgeois eut sa bonne part dans les réticences du roi.

Où Guillaume I^{er} voulut faire intervenir la « Société générale » c'est par le truchement de la « Société du Luxembourg » fondée le 10. 1. 1828 avec la participation de ladite société et dans laquelle le roi grand-duc possédait 2 des 10 millions du capital. (36) Destinée